

**DEPARTEMENT DE LA
NIEVRE****COMMUNE DE
CHAMPVOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

L'An deux mil vingt-cinq, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Louis ROUEZ, Maire.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, Mme GILBERT Anne, Mme CROSNIER Céline, Mme GOULARD Stéphanie, M. JOHNSON Kwaku, M. ACHDJIAN Azade, M. BARDIOT Antoine, M. GILLES Nicolas

Absent excusé : M. DUCH Jean-François

Secrétaire de Séance : M. ACHDJIAN Azade

Numéro de la délibération
2025-16

Nomenclature Acte :
Nature 4.1

Objet de la Délibération :
Désignation d'un agent
coordonnateur

.....
Désignation d'un agent coordonnateur
Recensement de la population 2026

Le recensement de la commune commencera le 15 janvier 2026. Le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de désigner un coordonnateur communal d'enquête responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement en liaison avec l'agent recenseur.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition de communes pour les besoins de recensement de la population,

Le maire propose de désigner Mme FAURE Frédérique, rédacteur principal 1^{ère} classe, exerçant la fonction de secrétaire général de mairie, coordonnateur communal pour le recensement de la population de l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Azade ACHDJIAN



Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

